

Communiqué de presse

Paris, le 11 Juillet 2019

L' HAS recommande le test HPV comme test de dépistage primaire du cancer du col utérin chez les femmes de plus de 30 ans.

La Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale (SFCPCV) se félicite de ces nouvelles recommandations qui vont améliorer la détection des lésions précancéreuses du col utérin.

Le dépistage organisé qui est en train de se mettre en place permettra de les appliquer dans les meilleures conditions. En effet, le test HPV détecte une infection par un HPV à haut risque. Cette infection régresse le plus souvent spontanément et ne doit jamais inciter d'emblée un geste thérapeutique. Le test HPV se fera sur un frottis comme actuellement après 30 ans. Si le test HPV est positif, l'examen cytologique se fera sur le même prélèvement pour détecter d'éventuelles anomalies cytologiques. Un examen cytologique anormal conduira à une colposcopie pour examiner le col à la loupe et faire une biopsie et éventuellement un traitement si nécessaire.

Un examen cytologique normal permettra de rassurer la patiente et de la revoir un an après pour contrôler la disparition de l'infection. Par ailleurs le test HPV est plus sensible que l'examen cytologique, ce qui permet d'espacer l'intervalle entre 2 tests HPV négatifs à 5 ans au lieu de 3 ans avec la cytologie.

Toutes ces étapes doivent se dérouler dans le bon ordre. Les avantages de remplacer la cytologie par un test HPV après 30 ans pourraient être contrebalancés par des inconvénients majeurs : des traitements inutiles comme celui d'une infection sans lésion induisant des sténoses du col et des complications pendant la grossesse, une anxiété des femmes jeunes qui ont des infections transitoires qui régressent spontanément dans 80% des cas.

L'organisation est donc fondamentale pour appliquer les tests adaptés à l'âge : cytologie de 25 à 30 ans et test HPV puis cytologie si le test HPV positif après 30 ans. L'organisation permettra surtout d'aller chercher les femmes qui ne se font pas dépister et chez lesquelles surviennent aujourd'hui la grande majorité des cancers invasifs du col utérin.

L'auto-prélèvement par un test HPV proposé à cette population qui n'a jamais réalisé de frottis chez un professionnel de santé pourra certainement améliorer la participation qui reste limitée à 60% de la population cible.

Communiqué rédigé au nom de la SFCPCV par le Docteur Christine Bergeron (Vice-présidente)

A propos de la SFCPCV :

La Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale est une association née en France en 1977 et régie par la loi du 1er juillet 1901. L'association regroupe tous les praticiens de santé qui s'intéressent à la prévention du cancer du col de l'utérus. Son but est d'émettre des recommandations concernant le dépistage du cancer et des lésions précurseurs du col utérin, la pratique de la colposcopie, la prise en charge des lésions dépistées. La SFCPCV participe majoritairement à l'enseignement de la colposcopie et de la pathologie cervico-vaginale en France. Elle a pour objectif de mettre en œuvre une assurance qualité dans la prise en charge des précurseurs du cancer du col mais aussi d'étendre l'influence de l'école Française dans les pays francophones en Europe et dans le monde en collaboration avec la Fédération Européenne de Colposcopie (EFC) et la Fédération Internationale (IFCPC).

Site Internet : <http://www.societe-colposcopie.com/>

Lien pour accéder à la Vidéo questions/réponses à destination du grand public : <https://sfpcpv.e-congres.com/fr/#session-grand-public>

CONTACT PRESSE :

Delphine Sebah

06.13.59.45.82 / delphine@stefiz.com